



**ONU HABITAT Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Distr. générale
30 mars 2021

Français
Original : anglais

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session de 2021
En ligne, 7 et 8 avril 2021

**Projets de décisions soumis au Conseil exécutif pour examen
à sa première session de l'année 2021***

**Projet de décision 2021/1 : État d'avancement du projet
de programme de travail et de budget d'ONU-Habitat pour
l'année 2022 ; mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme
du système de développement et de la gestion des Nations Unies ;
et harmonisation entre l'examen politique quadriennal complet
des activités opérationnelles et les cycles de planification
d'ONU-Habitat**

Le Conseil exécutif

**a) État d'avancement du projet de programme de travail du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation
des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2022**

1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'année 2022¹ ;

{ 1 bis. Emplacement réservé relatif au paragraphe 4 : insertion d'un paragraphe mentionnant que les autres sources de financement projetées devraient contribuer à la mise en œuvre du programme de travail et du plan stratégique. }

2. *Rappelle* sa décision 2020/6, en particulier le paragraphe 8², qui priait le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives du Conseil exécutif d'examiner le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2022 en vue de le soumettre au Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies, puis au Comité du programme et de la coordination, pour examen avant son approbation par le Conseil exécutif ; et d'examiner le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains en tenant compte de la fourchette budgétaire recommandée pour le budget général de la Fondation pour 2022 (entre 10 et 12 millions de dollars), ainsi que les autres ressources extrabudgétaires, en vue de le soumettre au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avant son approbation par le Conseil exécutif ;

3. *Prend note* de la recommandation du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives fixant à 10 millions de dollars le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022 ;

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

¹ HSP/EB.2021/4 et HSP/EB.2021/INF 2.

² HSP/EB.2020/29.

4. *Décide* d'accepter la recommandation du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives tendant à plafonner à 10 millions de dollars le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022 et *prie* la Directrice exécutive de finaliser le projet de programme de travail [et de budget] d'ONU-Habitat pour 2022 en tenant compte des observations du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [, et d'autres sources de financement projetées qui devraient toutes contribuer à la mise en œuvre du programme de travail et du plan stratégique,] en vue de le présenter au Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021 pour qu'il l'examine plus amplement ;

5. *Approuve* une estimation préliminaire de 11,2 millions de dollars pour l'appui au programme, de 69,1 millions de dollars pour le budget préaffecté de la Fondation et de 149,8 millions de dollars pour le budget de la coopération technique et *prie* ONU-Habitat de fournir une estimation finale pour que le Conseil exécutif l'approuve à sa deuxième session de l'année 2021, au moins 30 jours avant la date prévue pour la session ;

[6. *Approuve* la recommandation tendant à l'ouverture d'un crédit de 13,289 millions de dollars au budget ordinaire en faveur d'ONU-Habitat, qui devra être analysée plus avant, examinée et approuvée par la Cinquième Commission ;]

[7. *Approuve* une estimation préliminaire de 10 millions de dollars pour le budget général de la Fondation, qui devra recevoir l'approbation finale du Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021 ;]

8. *Prie* ONU-Habitat d'indiquer pour 2022 le montant des allocations budgétaires nationales correspondant au niveau des recettes projetées pour 2021 au titre du budget général de la Fondation, du budget préaffecté de la Fondation, du budget de la coopération technique et du budget de l'appui au programme au moins 30 jours avant la deuxième session du Conseil exécutif de 2021 et de lui fournir la liste des dépenses prioritaires pour 2022 dans l'éventualité où le montant des recettes de l'année 2021 serait inférieur au montant du budget approuvé par le Conseil exécutif à sa première session de 2021 ;

9. *Prie* ONU-Habitat de présenter un rapport expliquant la méthode suivie pour le recouvrement des coûts, la classification des coûts, les taux de recouvrement, et les remises et annulations de créances, comprenant un état détaillé de chaque remise ou annulation de créances indiquant sa valeur en dollars pour l'année 2020 et pour les six premiers mois de l'année 2021, au moins 30 jours avant la deuxième session du Conseil exécutif de 2021 ;

{La section b) ci-dessous ne sera incluse que si les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatifs aux travaux d'ONU-Habitat sont parus depuis la dernière session du Conseil exécutif et s'ils sont disponibles pendant la session.}

b) Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatifs aux travaux et activités d'ONU-Habitat parus depuis la dernière session du Conseil exécutif

10. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires {insérer ici le titre du rapport du Comité relatif aux travaux d'ONU-Habitat paru depuis la dernière session du Conseil exécutif, si disponible} pour 2021 et *prie* la Directrice exécutive de suivre les recommandations du Comité et de faire rapport au Conseil exécutif, à sa prochaine session, sur les progrès accomplis ;

c) Harmonisation entre l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat

11. *Prend note* de la mise à jour et du rapport de la Directrice exécutive sur l'harmonisation entre l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles et les cycles de planification d'ONU-Habitat³ ;

d) Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies

³ HSP/EB.2020/16/Add.1.

12. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies⁴ [et *recommande* en outre les mesures suivantes :] {mesures de suivi possibles} ;

Projet de décision 2021/2 : Questions financières, budgétaires et administratives concernant ONU-Habitat, y compris les mesures prises pour améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes de l'organisation, et mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail ainsi que contre tout autre type d'exploitation ou d'abus

Le Conseil exécutif

1. *Prend note* des rapports de la Directrice exécutive intitulés Questions financières, budgétaires et administratives : situation financière provisoire du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2020⁵ ; Effectifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains au 31 décembre 2020⁶ ; Questions financières, budgétaires et administratives : mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique⁷ ; et Informations actualisées sur les effectifs, la répartition géographique équitable et la parité des sexes⁸ ; et *recommande* [que le Secrétariat recherche une solution plus structurelle pour enrayer la diminution des contributions à des fins générales, tout en s'assurant que toutes les sources de financement contribuent à la mise en œuvre intégrale du plan stratégique et du programme de travail. Le Secrétariat est prié de présenter un document de travail sur la question à la prochaine session du Conseil exécutif ;]

2. *Prend note* des informations actualisées présentées par la Directrice exécutive sur la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique⁹ [et *recommande* que le Secrétariat [soit prié de veiller à ce que les rapports sur la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources qui seront soumis au Conseil exécutif à l'avenir comportent des informations factuelles et analytiques] [présente au Conseil exécutif à sa prochaine session un rapport factuel et analytique] indiquant dans quelle mesure la stratégie de mobilisation de ressources a atteint ses objectifs ;]

3. *Prend note* des informations actualisées présentées par la Directrice exécutive sur la restructuration en cours du Programme des Nations Unies pour les établissements humains figurant dans son rapport sur la question¹⁰ et [recommande qu'ONU-Habitat réexamine sa présence régionale et sur le terrain en vue d'optimiser la mise en œuvre de son mandat et de son plan stratégique et de continuer d'apporter son concours aux travaux des équipes de pays des Nations Unies [le plus efficacement possible] ;

4. *Prend note* des informations actualisées présentées par la Directrice exécutive sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat figurant dans son rapport sur la question¹¹ [et *recommande* les mesures suivantes :] {mesures de suivi possibles} ;

5. *Prend note* des informations actualisées présentées par la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail figurant son rapport annuel¹² [et *recommande* les mesures suivantes :] {mesures de suivi possibles} ;

⁴ HSP/EB.2021/7.

⁵ HSP/EB.2021/2.

⁶ HSP/EB.2021/2/Add.1.

⁷ HSP/EB.2021/2/Add.2.

⁸ HSP/EB.2021/2/Add.3.

⁹ HSP/EB.2021/2/Add.2.

¹⁰ HSP/EB.2021/3.

¹¹ HSP/EB.2021/9.

¹² HSP/EB.2021/8.

Projet de décision 2021/3 : Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris des résolutions et décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat, et communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2020 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de coronavirus

Le Conseil exécutif

a) Application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session

1. *Prend note* des informations actualisées et du rapport présentés par la Directrice exécutive sur les progrès de l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session¹³ [et *recommande* les mesures suivantes :] {*mesures de suivi possibles*} ;
2. *Rappelant* la résolution 1/2 de l'Assemblée d'ONU-Habitat en date du 31 mai 2019 ainsi que sa propre décision 2020/5 en date du 9 novembre 2020, dans laquelle il a pris acte d'une note de cadrage prévoyant la mise en place d'un processus d'examen des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs qui aurait pour but d'évaluer les progrès accomplis et d'envisager des propositions d'amendement ;
3. *Prie* la Directrice exécutive, au vu des Lignes directrices susvisées, de présenter au Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021 le cadre d'un processus d'examen collégial visant à évaluer les progrès accomplis et proposer des amendements au texte des Lignes directrices, le cas échéant, pour en assurer l'application effective ;
4. *Recommande* d'accélérer la transition numérique d'ONU-Habitat pour faciliter la mise au point d'activités novatrices de renforcement des capacités et d'outils d'apprentissage accessibles à tous et *souligne* l'importance des partenariats stratégiques avec les organismes des Nations Unies et les partenaires pour tirer parti des initiatives et des technologies existantes ;
5. *Rappelle* sa décision 2020/5 du 9 novembre 2020 et *prend note* des efforts déployés par ONU-Habitat pour apprendre à se servir des technologies numériques en vue de concevoir et mener à bien des programmes et activités de renforcement des capacités ;

b) Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat

6. *Rappelant* la résolution 72/226 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2017 intitulée « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) » et *prenant note* du rapport de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, *engage* la Directrice exécutive à continuer de faire en sorte que les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat soient équilibrées et que ses travaux normatifs guident ses travaux opérationnels en y étant intégrés ;
7. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de COVID-19¹⁴ [et *recommande* les mesures suivantes :] {*mesures de suivi possibles*} ;

¹³ HSP/EB.2021/6.

¹⁴ HSP/EB.2021/INF/3.

Projet de décision 2021/4 : Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2021

Le Conseil exécutif

a) Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail spéciaux

1. *Adopte* le rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations unies pour les établissements humains sur les travaux de sa deuxième session de 2020¹⁵ ;
2. *Prend note* de l'exposé de la présidence du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives [et *recommande* les mesures suivantes :] {mesures de suivi possibles XX} ;
- [3. *Recommande* les mesures suivantes concernant le groupe de travail spécial chargé d'élaborer une politique d'association des parties prenantes : {mesures de suivi possibles}]

b) Rationalisation du projet de programme de travail et de budget annuel d'ONU-Habitat présenté à chaque session du Conseil exécutif

4. *Prend note* du fait qu'en application du paragraphe 5 de sa résolution 73/239 du 20 décembre 2018 relative au renforcement d'ONU-Habitat, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé que les ressources supplémentaires nécessaires, y compris celles qui servent à financer les nouveaux mécanismes de gouvernance intergouvernementale d'ONU-Habitat, devraient provenir des structures existantes et de la rationalisation des opérations, et a engagé les États Membres à verser des contributions volontaires pour assurer la viabilité et la prévisibilité des ressources financières ;
5. *Reconnaît* que, par souci d'économie, il importe de rationaliser la documentation soumise à chacune des sessions du Conseil exécutif, en particulier le projet de programme de travail et de budget annuel, qui entraîne des dépenses considérables compte tenu de son volume et du fait qu'il est publié deux fois par an dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ;
6. [*Recommande*] [*Décide*] [à titre provisoire] que pour [toutes] les futures sessions du Conseil exécutif, le projet de programme de travail et de budget annuel [soit] [sera] soumis au Secrétariat en anglais seulement durant la première session annuelle du Conseil exécutif, aux fins d'examen uniquement, et [*recommande*] [*décide*] en outre qu'il [soit] [sera] soumis dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies à la deuxième ou troisième session annuelle du Conseil exécutif au cours de laquelle il sera examiné pour approbation sous réserve des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

c) Dates et ordre du jour de la prochaine session du Conseil exécutif

7. *Décide* que la deuxième session du Conseil exécutif de 2021 se déroulera [du 19 au 21 octobre 2021] ;
8. *Décide* que l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2021 sera le suivant :
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2021 ;
 - b) Adoption du rapport sur les travaux de la première session de 2021.
 3. Rapports des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif.
 4. Questions financières, budgétaires et administratives, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources conformément au plan stratégique.
 5. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail du Programme des Nations Unie pour les établissements humains et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2022.

¹⁵ HSP/EB.2020/28.

6. Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 :
 - a) Rapport annuel de 2020 sur le plan stratégique pour la période 2020–2023 ;
 - b) Note explicative sur les recettes et les dépenses annuelles effectives à l'appui du projet de plan financier.
7. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2021 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique, et mise à jour sur la réponse d'ONU-Habitat à la pandémie de coronavirus.
8. Exposé de la Directrice exécutive sur la réunion de haut niveau consacrée à l'évaluation des progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (Quito +5) [adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement durable (Habitat III)].
9. Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif.
10. Rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.
11. Ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif.
12. Questions diverses.
13. Clôture de la session.

Projet de décision 2021/5 : Élection des membres du Bureau du Conseil exécutif pour le mandat portant sur la période 2021-2022

Décide d'élire parmi ses membres en exercice à compter de la fin de la première session de l'année 2021, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable, le nouveau Bureau du Conseil exécutif ci-après :

Président(e) : _____ représentant les États d'Europe orientale ;

Vice-Président(e)s : _____ représentant les États d'Afrique ; _____ représentant les États de la région Asie-Pacifique ; _____ représentant les États d'Europe occidentale et autres États ;

Rapporteur(e) : _____ représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes.
